

La Louvière, ce mardi 22 mai 2012

Organisation de la fin du trimestre Premier degré

Chers Parents,
Chères et chers élèves du premier degré,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous communiquer toutes les informations relatives à l'organisation de la fin de cette année scolaire. Nous espérons que chaque élève aura à cœur de faire de son mieux pour la terminer en beauté.

Nous adressons à tous les élèves de vifs encouragements au moment d'aborder cette période de travail plus intense et invitons chaque parent à soutenir au mieux les efforts de chaque enfant.

Veillez croire, Chers Parents, Chères et chers élèves, à notre entier dévouement.

J. MONTERO, Directeur

P. SCIEUR, Directeur adjoint

1. Organisation d'une session de contrôles de synthèse

Afin d'offrir un temps spécifique, plus confortable pour tous, pour vérifier l'acquisition des compétences de base dans différentes disciplines, une courte session de contrôles de synthèse sera organisée, du jeudi 14 au mardi 19 juin. Elle complètera l'évaluation continue réalisée depuis le début de l'année.

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Jeudi 14 juin	EDM -Sciences 8h15 à 11h55	Français 8h15 à 11h55
Vendredi 15 juin	Langue I 8h15 à 11h05	Mathématique 8h15 à 11h05
Lundi 18 juin	Français 8h15 à 11h55	Langue I 8h15 à 11h05
Mardi 19 juin	Mathématique 8h15 à 11h05	EDM -Sciences 8h15 à 11h55

En langue I, le contrôle écrit sera complété par une épreuve orale individuelle dont l'horaire sera indiqué dans le journal de classe de votre enfant. Certains élèves ont déjà présenté cette épreuve avant la session.

Les contrôles auront lieu entre 8h15 et 11h05 ou 11h55, selon les cas.
A leur issue, les élèves auront deux possibilités :

- rentrer chez eux pour étudier, sous la responsabilité de leurs parents
- rester à l'école jusque 15h30 ; ils vivront d'abord une activité de détente, de type sportif ou artistique ; ensuite, après le repas, ils étudieront, sous notre surveillance. **Ils doivent donc amener livres et cours nécessaires !**

Le mardi 19 juin, la journée se terminera pour à 11h05 pour les 1ères et 11h55 pour les 2èmes. Toutefois, ces deux jours, si vous le souhaitez, nous pourrons assumer la surveillance de votre enfant jusque 15h30.

En fonction des horaires professionnels et des souhaits personnels, les parents remplissent le talon ci-joint et précisent, jour par jour, la formule retenue.

2. Rangement des documents

Les élèves remettront la classe en ordre et emporteront les documents nécessaires à leur travail le mercredi 13 juin. Pendant les derniers cours, ils mettront leur farde de contrôles en ordre. Le journal de classe, lui, sera ramené et vérifié le mercredi 27 juin à 9h00, avant la remise du bulletin.

3. Remise des bulletins et rencontre des parents

La remise des bulletins aux élèves (uniquement) aura lieu dans la foulée des derniers rangements, le mercredi 27 juin. (arrivée pour 9h00, départ vers 10h30)
Ce même jour, entre 15h et 19h, les parents pourront venir rencontrer les professeurs et la direction, afin de mieux comprendre les décisions prises et de bénéficier de divers conseils. Il n'y a pas d'ordre de passage établi, nous fonctionnerons sur le mode d'une permanence.

4. Suspension des cours pendant les délibérations

La période du 20 au 26 juin sera consacrée aux délibérations. L'école reste toutefois ouverte aux enfants pour qui les parents en feraient la demande.

5. Recours

Les éventuels recours contre les décisions du conseil de classe (contestation d'une attestation délivrée ou de la définition des formes et des sections) seront déposés dans les formes prescrites (par écrit et motivés) le jeudi 28 juin entre 14h et 17h30, chez le Directeur, qui recevra pour les entendre les requérants (les parents de l'élève). Pour rappel, les recours ne permettent pas l'octroi d'une deuxième session d'examens (voir articles 31 et suivants de notre Règlement des études).

6. Choix des options

Les élèves vont recevoir dans quelques jours une **information sur les parcours scolaires possibles et sur les grilles horaires de l'an prochain**. Un document est à remettre complété et signé pour le mercredi 06 juin dans une urne située en face de la salle des professeurs.

Nous nous tenons à la disposition des parents qui souhaiteraient un entretien au sujet de cette orientation, sur rendez-vous.

Précisions sur les décisions de fin d'année (sanction des études)

Pour rappel, tous les jeunes qui ont obtenu leur Certificat d'Etudes de Base (CEB) suivent un premier degré commun, organisé en deux ans. La réussite de ce parcours conduit à l'obtention du Certificat du premier degré (CE1D). Au besoin, une année complémentaire, à l'issue de la 1^{ère} ou de la 2^{ème}, peut être imposée pour permettre à l'élève d'acquérir les compétences de base. Ce n'est donc qu'à l'issue de ce parcours dans le premier degré que s'effectue aujourd'hui le choix d'une forme d'enseignement (général, technique, professionnel ou artistique).

Concrètement, au cours des délibérations, les professeurs prendront collégalement les décisions suivantes.

A l'issue de la 1^{ère} année C (dite 1^{ère} C pour 1^{ère} Commune), un élève est soit admis en 2^{ème} (2 C) soit orienté vers une année complémentaire (1 S) dans laquelle il bénéficiera d'une structure d'encadrement spécifique pour remédier aux importantes lacunes révélées lors de l'année écoulée.

A l'issue d'une 1^{ère} S (année complémentaire), l'élève est admis en 2 C (ou, si nécessaire, en 2 S pour autant qu'il ait fréquenté une 1^{ère} différenciée). Il lui reste ainsi une seule année pour obtenir son *Certificat du premier degré* (CE1D). S'il a 16 ans accompli avant le 31 décembre 2012, il peut toutefois s'orienter vers une 3^{ème} professionnelle sans avoir obtenu son CE1D.

A l'issue de la 2^{ème} année C (dite 2^{ème} C pour 2^{ème} Commune), l'élève qui a réussi obtient son CE1D et s'oriente vers la forme d'enseignement de son choix. En cas de non-réussite, l'élève qui a accompli deux années dans le degré est orienté vers une année complémentaire (2 S) dans laquelle il bénéficiera d'une structure d'encadrement spécifique pour remédier aux importantes lacunes révélées lors de l'année écoulée. En cas de non-réussite toujours et si l'élève a déjà accompli trois années dans le degré, le conseil de classe définit les formes et les sections d'enseignement qu'il peut fréquenter en troisième secondaire (général, technique de transition, technique de qualification, professionnel ou artistique). Soit les parents suivent cet avis, soit ils inscrivent leur enfant dans une année préparatoire au deuxième degré de l'enseignement secondaire, appelée 3S-DO (organisée dans une autre école de la région), à l'issue de laquelle le CE1D est délivré en cas de réussite. Enfin, en cas de non-réussite, si l'élève a 16 ans accompli avant le 31 décembre 2012, il peut toutefois s'orienter vers une 3^{ème} professionnelle sans avoir obtenu son CE1D.

A l'issue d'une 2^{ème} S (année complémentaire), l'élève qui a réussi obtient son CE1D et s'oriente vers la forme d'enseignement de son choix. En cas de non-réussite, le conseil de classe définit les formes et les sections d'enseignement qu'il peut fréquenter en troisième secondaire (général, technique de transition, technique de qualification, professionnel ou artistique).

Organisation de la session de contrôles de synthèse

Talon à remettre à l'éducateur/trice pour le vendredi 01 juin 2012

Monsieur/Madame....., responsable(s) de :
 (nom de l'élève)
 (prénom de l'élève),
 élève en (classe)

atteste avoir bien reçu le document relatif à l'organisation de la fin de cette année scolaire.

Il/elle/ils choisit/choisissent la formule indiquée dans le tableau ci-dessous pour les jours d'examens.

MERCI DE SIGNER DANS CHACUNE DES CASES CHOISIES! Une croix n'est pas suffisante.

			Remarque éventuelle
Jeudi 14 juin	Retour à domicile à 11h55	Encadrement à l'école jusque 15h30	
Vendredi 15 juin	Retour à domicile à 11h05	Encadrement à l'école jusque 15h30	
Lundi 18 juin	Retour à domicile à 11h55 (1ères) ou 11h05 (2èmes)	Encadrement à l'école jusque 15h30	
Mardi 19 juin	Retour à domicile à 11h05 (1ères) ou 11h55 (2èmes)	Surveillance à l'école jusque 15h30	

Remarque : si vous choisissez le retour à domicile après l'examen et que votre enfant présente son épreuve orale de langue I après cette heure, il attendra son tour à la salle d'étude et pourra retourner après l'examen.